

Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM)

08 B.P. 0049 TRI Postal
Cotonou Benin

tel: + 229 30 52 37

fax: + 229 31 38 37

email: esam@firstnet.bj

Groupe de Recherche - Action pour un Développement Endogène de la Femme Rural du Burkina (GRADE)

01 B.P. 3656 Ouagadougou 01
Burkina Faso

tel: + 226 43 51 33

fax: + 226 31 26 53

email: grade_frb@yahoo.fr

Action Contre L'Exploitation des Enfants et des Femmes (ACEEF)

B.P. 2640 Immeubles Fouad
Quartier Chinois Conakry Guinea

tel: + 224 11 54 95 48

fax: + 224 13 40 12 99

email: ongaceef@yahoo.fr

COCTE/Vidomegon

BP 2433 Libreville

tel: + 241 333130/521230

email: coctelibga@yahoo.fr

Association pour la Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ALTEN) Organisation pour la Prevention du Travail des Enfants au Niger (OPTEN)

Stade Général Seyni Kountché Porte 1135
Niamey Niger

tel/fax: + 227 72 48 52

email: alten.opten@caramail.com

WAO Afrique

B.P. 80242399 168 Rue Tokoin
Solidarite Lome Togo

tel: + 228 225 89 90

fax: + 228 2173 45

email: wao.afrique@bibway .com

The African Centre for Human Development

C 407/4A Homowo Road

Kokomlemlé Accra

PO. Box 05 273 Osu

Accra Ghana.

tel: + 233-21 223031, 020-8167434

fax: 024-780427

email: achd@africaonline.com.gh



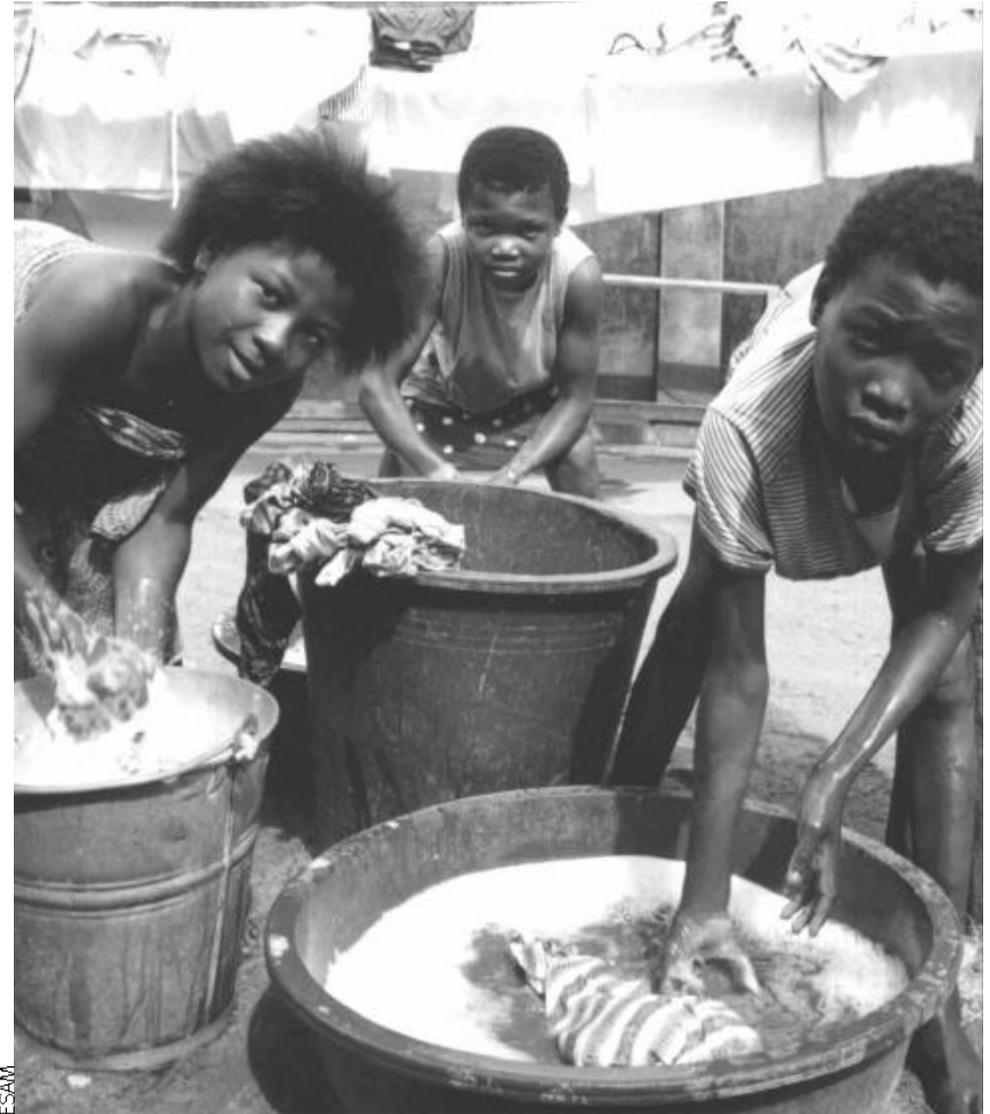
Anti-Slavery International
Thomas Clarkson House, The Stableyard
Broomgrove Road, London SW9 9TL

tel: +44(0)20 7501 8920

fax: +44(0)20 7738 4110

email: antislavery@antislavery.org

www.antislavery.org



ESAM

Projet sous-régional de lutte contre le travail et le trafic des enfants domestiques en Afrique Centrale et de l'Ouest

Code de Conduite

“... l’enfant occupe une place unique et privilégiée dans la société africaine et ... pour assurer l’épanouissement intégral et harmonieux de sa personnalité, l’enfant devrait grandir dans un milieu familial, dans une atmosphère de bonheur, d’amour et de compréhension.’ Et ‘... l’enfant, compte tenu des besoins liés à son développement physique et mental, a besoin de soins particuliers pour son développement corporel, physique, mental, moral et social, et qu’il a besoin d’une protection légale dans des conditions de liberté, de dignité et de sécurité.’ Prenant en considération les vertus de leur héritage culturel, leur passé historique et les valeurs de la civilisation africaine qui devraient inspirer et guider leur réflexion en matière de droits et de protection de l’enfant.”

Préambule, Charte africaine des droits et du bien-être de l’enfant

Anti-Slavery International voudrait remercier les organisations suivantes pour leur contribution financière :

Community Fund International Grants Programme
UK Department for International Development
The Baring Foundation
The John Ellerman Foundation
The Rufford Foundation

all illustrations: Peter Williamson



Les impacts du projet sur les ONGs

Au niveau national

Les ONG partenaires du projet ont contribué à la connaissance de la situation des enfants employés et du phénomène du trafic des enfants (études et séminaires nationaux) avec la collaboration des médias. Certains journalistes comptent désormais intégrer ce thème dans des reportages réguliers, instaurant alors un partenariat permanent avec les ONG travaillant sur le sujet. Elles ont établi ou amélioré leur partenariat avec les institutions étatiques, les organisations internationales et d’autres partenaires sur le terrain. Elles ont créé des réseaux nationaux d’ONG travaillant sur la problématique des enfants employés domestiques et du trafic.



Fondée en 1839, Anti-Slavery International est la plus ancienne organisation du monde de défense des droits de l’humains. Anti-Slavery s’engage à abolir l’esclavage en menant des recherches et des campagnes de sensibilisation. Elle collabore avec des organisations locales afin d’obliger les gouvernements à admettre l’existence de l’esclavage et à oeuvrer à son abolition.

Recommandations

Pour le partenariat Gouvernements/ONG:

- Existence d'une politique nationale clairement définie et périodiquement adaptée avec la participation des ONG en matière du trafic et travail des enfants travailleurs domestiques;
- Existence d'un cadre de collaboration formel entre le gouvernement et les ONG;
- Renforcement de ce cadre dans les pays où il existe déjà.

Pour les législations nationales:

- Ratification des instruments juridiques de protection de l'enfant (déjà fait dans la majorité des cas);
- Harmonisation des législations nationales avec les instruments internationaux ratifiés;
- Réglementation des structures d'assistance aux enfants;
- Prise en compte dans les législations nationales des questions liées au trafic et au travail des enfants (criminaliser le trafic des enfants);
- Réglementation du contrôle des mouvements des enfants à l'intérieur des pays.

Pour les législations sous-régionales:

Il est recommandé de mettre en place des mécanismes de rapatriement et d'accueil des enfants victimes de trafic. L'Organisation Internationale de la Migration (OIM) a été citée comme une structure qui pourrait apporter une assistance financière au rapatriement des enfants.

En mars 2002, les pays partenaires et participants au projet ont assisté à une rencontre régionale à Bamako (Mali) en vue de préparer l'harmonisation de leurs législations nationales dans le cadre des 'Principes directeurs de Bamako pour l'harmonisation des législations nationales

contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains'. Ces principes directeurs traitent: de la protection des enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle et/ou économique, de la protection des enfants contre toutes les formes de maltraitance et/ou de violence, de l'éducation des enfants qui fixe l'âge de la scolarisation obligatoire à quinze ans, du travail des enfants qui réitère les Conventions de l'OIT relatives à l'âge minimum à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants. L'atelier encourage les Etats à concrétiser leurs efforts d'harmonisation.

Pour les pays partenaires et participants au projet

- Création des observatoires nationaux et sous-régionaux chargés des questions liées au phénomène du trafic et du travail des enfants;
- Création d'une structure d'accueil dans chaque pays;
- Mise en place d'un cadre de concertation périodique au niveau sous-régional en vue d'échanges d'expériences;
- Renforcement des acquis de la campagne de sensibilisation (appui des institutions/ONG internationales aux programmes qui s'inscrivent dans le prolongement de la campagne);
- Formalisation de la mise en place du réseau;
- Diffusion du manuel (manuel de sensibilisation. Les enfants domestiques: Trouver une voix - Anti-Slavery International 2002) et formation des acteurs engagés sur la thématique;
- Diffusion et distribution du Code de Conduite pour toute personne ou institution engagée dans la promotion et la protection des droits des enfants employés domestiques.

Projet sous-régional de lutte contre le travail et le trafic des enfants domestiques en Afrique Centrale et de l'Ouest

Une collaboration entre gouvernements, institutions bilatérales, internationales et organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales se concrétisent par le Code de Conduite pour un meilleur traitement des enfants employés domestiques et victimes de trafic.

Code de Conduite

Age de l'enfant employé domestique et sa capacité à accomplir le travail demandé et tout enfant en dessous de quatorze ans ne doit pas travailler.

Cette limite d'âge a été retenue car les législations de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest considèrent que les enfants à cet âge auraient fini la scolarité obligatoire. Ils peuvent travailler ou s'engager à l'apprentissage d'un métier. La réalité sociale est que des enfants sont confiés à des parents à un âge beaucoup plus jeune que l'âge scolaire. L'initiation au travail domestique se confond facilement à un abus. Dans ce cas si la scolarité est assurée et que le traitement est convenable (alimentation, santé, horaires de travail, distraction/loisirs), il est acceptable que l'enfant poursuive son séjour dans la famille d'accueil pour la préparation de son avenir. Cependant il est recommandé que les travaux qui lui sont demandés d'accomplir répondent à sa capacité physique. Un enfant en âge scolaire qui ne va pas à l'école et subit des traitements inhumains doit être retiré de cette situation (retour chez les parents biologiques ou une structure sociale favorable à son éducation).

Conditions de travail, travaux dangereux et environnement du travail.

Pour les enfants employés domestiques, il est nécessaire d'établir un contrat d'emploi ou sont stipulés:

- Les tâches à accomplir (respecter les précautions à prendre pour l'accomplissement de travaux dangereux);
- Les horaires de travail, les repos et congés hebdomadaires (pour formation ou loisirs);
- Le salaire (périodicité et régularité de paiement);
- L'environnement du travail adéquat pour le travail sollicité. Un enfant travaillant dans un environnement social malsain, qui peut avoir une mauvaise influence sur son éducation, doit être retiré et remis à ses parents ou placé dans une structure sociale favorable à son éducation.

Termes de l'emploi, responsabilité des parents, des employeurs et des membres de la famille employeuse.

- Des indications devront être données dès le commencement du travail concernant l'accès au lieu de travail ou les conditions de logement sur place, les sanctions (fautes conduisant aux réprimandes et au licenciement).
- Les relations avec les différents membres de la famille employeuse, le respect des horaires de travail, visites des parents aux enfants à leur lieu de travail (rupture de l'isolement et connaissance de l'employeur), la prise en charge des soins médicaux.

Conditions de recrutement, responsabilité des parents et des communautés

- Le recrutement des enfants pour emploi en dehors de leurs familles ou pays est une sinécure pour les trafiquants qui fait l'objet d'un espoir pour les parents. Ils croient faire un choix réfléchi pour l'avenir de leurs enfants. L'expérience

leur a enseigné l'effet contraire.

Les parents doivent être avertis des conséquences négatives de l'emploi des enfants sans opportunités d'éducation et de formation pour leur futur. L'intérêt des parents et des enfants eux-mêmes doit être assuré pour éviter

- L'isolement ou la séparation complète de longue durée ou à durée indéterminée;
- L'exploitation économique des enfants. Les parents pourraient s'organiser en association pour établir des conditions de recrutement de leurs enfants, tout en respectant certaines sauvegardes leur permettant d'assurer le contact avec leurs enfants. Les communautés rurales pourvoyeuses d'enfants employés domestiques devraient mettre en place un système de contrôle de mouvements des enfants qui sortent de leurs localités.

L'éducation et la formation

Tout emploi des enfants doit inclure obligatoirement: l'aspect éducation des enfants en bas âge et la formation professionnelle pour les enfants ayant terminé leur scolarité ou pour ceux qui n'ont jamais été à l'école afin de leur assurer un avenir en terme d'indépendance économique.

Sommaire du projet

Le travail des enfants en général constitue une préoccupation majeure pour bon nombre d'institutions. Elle se traduit en termes de recherches sur différents aspects de l'emploi des enfants et d'investissements dans des programmes d'éducation, de formation et de réhabilitation des enfants victimes d'exploitation économique ou de trafic. Au cours des dix dernières années, Anti-Slavery International et ses partenaires se sont fixé comme objectif de faire connaître les circonstances et les conditions dans lesquelles les enfants accomplissent un travail domestique dans une maison autre que leur propre famille.

Les prestations de service des enfants employés de maison prennent une forme de servitude. Ils sont souvent victimes d'abus divers (châtiment corporel, mauvais traitement, exploitation économique et sexuelle). Les filles sont les plus vulnérables. L'objectif primordial de leur placement, qui est d'offrir des opportunités d'éducation ou de formation pour le futur, n'est pas respecté et leur avenir est compromis. Ces enfants sont ainsi des travailleurs invisibles. Le traitement et l'asservissement que subissent les enfants travailleurs domestiques s'apparentent à une pratique de l'esclavage. Leur contribution est bien appréciable tant sur le plan social qu'économique, mais au détriment du respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Les recherches et les campagnes de sensibilisation du public aux aspects négatifs de l'emploi des enfants ont permis de découvrir l'ampleur du marché de travail pourvu de main d'œuvre infantile.

Le phénomène persiste malgré la prise de conscience des gouvernements et leur engagement à instituer des dispositions législatives et répressives. Leur effort est louable mais les législations en place méritent d'être adaptées aux différentes situations des enfants en déplacement (visites aux parents, déplacement illégal et trafic) et consolidées avec des indications claires pour incriminer le trafic des enfants et condamner les trafiquants.

La participation des enfants à des rencontres est indispensable à la recherche de solutions à leur situation d'emploi précoce, de privation d'éducation, de non-respect de leur dignité et de violation de leurs droits fondamentaux de manière générale. Il y a aussi un besoin de mise en place d'un mécanisme de consultations avec les parents, les employeurs, les associations, les syndicats pour une prise de compte des employés domestiques constitués d'enfants

en âge pré-scolaire et scolaire. La collaboration entre gouvernements, institutions bilatérales, internationales et organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales se concrétisent par le Code de Conduite pour un meilleur traitement des enfants employés domestiques et victimes de trafic développement des actions d'éducation et de réhabilitation des enfants. Elle a permis un traitement du phénomène du trafic des enfants de façon globale au niveau national, sous-régional et international. Cependant une évaluation des interventions est nécessaire afin d'identifier les responsabilités pour une meilleure coordination en faveur des enfants victimes de trafic et de leurs familles.

Le projet sous-régional a amorcé une démarche en conduisant des études complémentaires, établi des réseaux de ONG en y associant des représentants d'institutions internationales pour une application et promotion des conventions relatives aux droits et au bien-être des enfants et aux pires formes de travail des enfants.

Suite à les études, des réunions et discussions ont révélé la complexité de la prise en compte des enfants dans le monde du travail. Les enfants employés domestiques travaillent dans un cadre familial et informel et ne peuvent pas être intégrés comme un corps professionnel dans le système conventionnel du travail. Cela serait une attitude en faveur de l'emploi des enfants. Les termes 'normes et standards' seraient aussi inappropriés pour régulariser l'emploi des enfants. Cette terminologie implique l'application intégrale des textes juridiques relatifs aux enfants et au travail alors que le contexte dans lequel travaillent les enfants présente des réalités sociales qui ne sont ni déterminées par une loi ni incluses dans une politique nationale concernant le bien-être et les droits fondamentaux des enfants.

Les multiples aspects qui ont guidé les réflexions ont porté sur

- L'âge et la capacité de l'enfant pour l'accomplissement du travail demandé et sa nature;
- Le traitement des enfants;
- Les conditions de travail;
- Les termes de l'emploi;
- Les travaux dangereux;
- L'environnement du travail;
- Les conditions de recrutement;
- La responsabilité des parents, des employeurs et les membres des familles employeuses;
- Des communautés rurales d'où viennent les enfants;
- La dépendance des enfants de l'employeur, leur isolement au sein de la famille employeuse et sans contact avec d'autres enfants employés domestiques;
- Leur vulnérabilité et la discrimination à leur égard.

L'examen de la situation a permis de faire des propositions sous forme d'un Code de Conduite pour le traitement des enfants employés domestiques et victimes de trafic. Le Code de Conduite y incluses les recommandations est un extrait du rapport du projet sous-régional de lutte contre le travail et le trafic des enfants travailleurs domestiques en Afrique Centrale et de l'Ouest.

